



LCL: Compte inactif non clôturé depuis 5 ans + débit de 830€

Par **Lucien Lim**, le **22/09/2016** à **17:57**

Bonjour,

Veuillez excuser la longueur du message, c'est que mon problème s'est construit en plusieurs étapes.

1/

J'ai ouvert en septembre 2011 un compte chez LCL dans le cadre d'un partenariat école afin de demander un prêt qui couvre les frais de scolarité (l'ouverture d'un compte était obligatoire). Le partenariat proposait la mise à disposition d'une carte à 1€/an ainsi qu'une assurance habitation à 1€/an également pendant un an.

Six mois plus tard, le prêt étant refusé pour des motifs peu valables, je décide de clôturer le jour même mon compte qui présente un découvert de quelques euros: en effet je n'ai jamais utilisé le compte ni le moyen de paiement (aucun dépôt ni retrait, carte jamais activée) car je disposais déjà d'un compte courant et j'avais ouvert le compte LCL uniquement pour la demande de prêt. La conseillère me fait signer des demandes de clôtures dont je ne garde pas de doubles (c'est ma faute ici).

2/

Début 2014, lors d'un déménagement je décide de jeter mon dossier LCL qui ne me sert plus à rien mais je décide également de vérifier si mes identifiants d'accès au compte en ligne fonctionnent toujours et là surprise, je découvre que non seulement j'ai accès à mon ancien compte mais qu'il présente un découvert de près de 350€ constitué en totalité de frais bancaires et de l'assurance habitation.

Incrédule, je me rends à l'agence LCL où la responsable m'indique que ma conseillère de l'époque n'y travaille plus et qu'il est tout simplement impossible pour eux de retrouver les traces d'une quelconque demande de clôture. Absolument invraisemblable selon moi, car j'ai du mal à imaginer pourquoi les dossiers d'un client disparaîtrait avec le départ d'une conseillère. Pour faire court ils me traitent de menteur et me disent d'écrire une lettre recommandée expliquant ma situation à l'attention du service relation client national. C'est ce que je fais dans la journée, demandant aussi la fin de mes contrats d'assurance. Quelques jours plus tard, je m'aperçois que je n'ai plus accès à mon espace client et j'appelle l'agence qui me confirme réception de ma réclamation et de la fermeture effective du compte. Honnêtement, je ne m'y attendais pas et je décide d'oublier toute cette histoire.

3/

Je reçois un appel le 21/09/2016 -soit plus de 2 ans plus tard et 5 ans après la clôture de mon

compte- de la responsable de la même agence m'indiquant que mon compte n'a jamais été clôturé et que le solde débiteur est maintenant de plus de 830€, toujours composé en totalité de frais bancaires et d'une assurance habitation qui tourne à vide depuis plus de 4 ans. Ils m'assurent également (je cite) qu'ils ne se "souviennent plus" d'un éventuel courrier AR ou d'une demande de clôture de compte.

Seulement, j'ai commis la stupidité de ne garder aucun document de ces deux mésaventures et ils mettent en cause ma bonne foi. Pour résumer ils m'accusent d'avoir fait fonctionner pendant 5 ans un compte dont je n'avais pas besoin et une assurance pour un logement que je n'occupe plus uniquement pour le plaisir. Je répète que je n'ai jamais jamais jamais utilisé ce compte d'aucune manière que ce soit. Ils refusent catégoriquement de voir ce que cette situation a d'aberrant. Je me sens aujourd'hui piégé et je ne sais plus quoi faire.

Je n'ai jamais connu de situation semblable et je ne connais strictement rien dans le droit bancaire, je suis preneur de tous les conseils que vous pourrez me donner.

Merci pour votre temps.